



LETTRE N° 35

mars 2015
« L'Humanitaire »



Maison des Associations Saint-Germainoises

Siège social 3, rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye

tél. 01 39 73 73 73

E-mail contact@mas-association.fr site web www.mas.asso.fr

Comité de rédaction : Catherine RIEUL et Marc MILOUTINOVITCH

NOUVELLES È NOUVELLES È NOUVELLES

Chers Amis,

Au plus froid de l'hiver voici les dernières nouvelles du MAS qui vont vous réchauffer !!

L'association Questions pour un champion organise avec le MAS une rencontre inter-associations "*Un champion pour des Associations : un jeu sans enjeu*".

Cette future rencontre sera conviviale, sans enjeu hormis le plaisir et la fierté, mais oui de gagner une coupe remise en jeu chaque année. Une première réunion d'information est tenue le 29 janvier en salle des Arts. Alors n'hésitez pas à vous inscrire pour tester vos connaissances et passer un bon moment avec les autres associations participantes.

Du 17 juin au 30 août 2015 se tiendra dans la salle des Arts la première édition du festival de photographie, « *Droits de regards* ». Nés de la volonté de créer un événement photographique d'envergure internationale sur l'ouest parisien, il s'agit là d'un véritable concept social et culturel qui regroupera la Communauté de Communes « Saint Germain Seine et Forêt » (78) Saint-Germain-en-Laye, Port-Marly, Marly-Le-Roi, Fourqueux et bien d'autres communes. Venez aiguïser votre regard lors de cette belle opportunité !

La salle des Arts est désormais équipée d'une connexion wifi sans câble en haute définition, de trois micros à main et d'un micro avec support col de cygne. Vous avez pu apprécier la performance de cette nouvelle sonorisation lors de la cérémonie des vœux le 20 janvier dernier.

Dans notre 35ème édition nous avons choisi de mettre à l'honneur les associations humanitaires. Elles se mobilisent auprès des plus démunis et récoltent des fonds pour leurs projets à l'international. La lettre du MAS leur est dédiée afin que vous soyez mieux informés de leurs actions, prenez plaisir à les lire et n'hésitez pas à les rencontrer pour de plus amples informations.

Bonne lecture à tous.

Françoise HUGOT, Présidente
et Catherine Rieul, Administrateur . Comité de rédaction

QUELQUES MOTS SUR L'HUMANITAIRE

L'action humanitaire se rattache à « *préserver la vie dans le respect de la dignité et à restaurer l'homme dans sa capacité de choix* » (Larousse) Ces mots résonnent en nous plus que jamais, l'engagement des bénévoles au nom de la solidarité aux côtés des plus défavorisés, des plus démunis, des plus fragiles prend tout son sens dans notre monde actuel.

L'humanitaire vise à « *améliorer la condition de l'homme* ». « *S'intéresser au bien de l'humanité* », quoi de plus noble ? Prenons pleinement conscience que la majorité d'entre nous a la chance de vivre dans des conditions satisfaisantes, d'accéder à un système de santé, à l'éducation, au logement... un combat fort reste à mener aux côtés de ceux, jeunes et moins jeunes, médecins, bénévoles, personnalités qui s'engagent dans l'humanitaire et consacrent leur vie à protéger l'intégrité et la santé d'autrui dans un respect de l'individu.

A Saint-Germain-en-Laye, les associations témoignent dans cette Lettre de leur engagement et nous invitent à reconnaître leurs actions de proximité. Elles favorisent le lien social en allant à la rencontre de ceux qui vivent dans la précarité, auprès des personnes âgées, en encourageant l'entraide, le partage, et en récoltant les fonds nécessaires à leur action humanitaire.

Les associations humanitaires et ONG mettent en place des actions d'urgence sur le terrain et des programmes d'aide aux populations défavorisées, lutte contre la malnutrition, amélioration des conditions sanitaires, accès à un système de santé, à l'éducation...

Il reste tant à faire, laissons la place à nos associations afin qu'elles nous emplissent du bienfait de leurs actions et réveillent en nous le désir d'accompagnement et de soutien.

**L'Association ASP Yvelines recherche des bénévoles
pour répondre aux demandes dans les hôpitaux et à domicile.
Réunion d'Information le 10 mars de 10h à 12h au MAS**

Pour les rejoindre, appelez le 01 39 50 74 20
(Permanence : mercredi après-midi et jeudi toute la journée),

ou écrivez à aspyvelines@gmail.com
Site Internet : www.aspyvelines.org

LA VIE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES AU M.A.S. LIÉES A L'HUMANITAIRE



Enfance du Monde - Rayon de Soleil

En 2010, l'Association est née de la détermination d'un groupe de bénévoles engagés de longue date auprès d'enfants de populations défavorisées en Inde et au Vietnam. Apprendre à lire et à écrire, c'est pour ces enfants l'espoir de s'intégrer dans des sociétés en pleine évolution.

Contraints de faire des petits boulots pour participer à la survie de leur famille ou nés dans des minorités ethniques éloignées ces enfants ne peuvent accéder à l'éducation.

En mettant en place des parrainages Enfance du Monde - Rayon de Soleil permet aux enfants, selon le contexte, d'être accueillis dans des homes, d'être alphabétisés, d'aller à l'école et même pour certains de suivre des études. Deux formules sont proposées aux parrains-marraines :

- le Parrainage individuel qui crée une relation personnalisée entre l'enfant et son parrain. Celui-ci recevra des lettres ou des dessins de son filleul, ainsi que des photos et sera informé de ses progrès.

- le Parrainage collectif, qui assure un soutien régulier à un home d'enfants. Ce type de parrainage est particulièrement adapté aux régions très défavorisées. Les parrains reçoivent des informations sur les activités, les projets et les résultats de l'établissement.

Accueillis dans des homes ou pris en charge par des services sociaux, tous les enfants reçoivent une nourriture équilibrée et sont suivis médicalement.

Régulièrement des bénévoles de l'association vont sur place rencontrer nos correspondants locaux. Ils visitent les institutions, voient les enfants et en rendent compte aux parrains et marraines. Ils prennent note des besoins et aussi des travaux indispensables à effectuer dans les lieux d'accueil. Grâce aux dons reçus nous avons pu améliorer des lieux vétustes ou endommagés par des intempéries et mener à bien des travaux d'assainissement.

A ce jour ce sont près de 200 enfants qui sont accueillis ou suivis par nos correspondants.

Notre association est affiliée à la Fédération des Rayons de Soleil et de l'Enfance, reconnue d'utilité publique, qui regroupe en France 12 maisons d'enfants où sont accueillis des enfants placés par les Services d'Aide à l'Enfance.



Bi Lac

BI LAC Association de parrainage d'enfants au Viet Nam

Je n'étais rien, qu'un bébé quand on m'a déposée à la pagode, Suco m'a accueillie, a pris soin de moi, j'ai grandi, je suis allée à l'école, j'ai la chance de très bien réussir dans mes études, aujourd'hui j'ai 15 ans, je vis toujours à la pagode et continue mon cursus scolaire avec succès, d'autres enfants sont arrivés et comme moi ont été pris en charge avec bienveillance, nous formons une grande famille. Suco veille à notre bien être. voilà ce que décrit une des protégées de BI LAC.

BI LAC est une jeune association qui a vu le jour en 2007. C'est au cours d'un déplacement au Vietnam que la rencontre s'est faite avec la responsable de l'association et Suco la bonzesse en charge des enfants. Devant sa détermination et son énergie à donner une vie meilleure à ces enfants il était difficile de lui refuser un peu d'aide. 55 enfants sont hébergés à la pagode, ils sont scolarisés de la maternelle au secondaire et très bien suivis sur le plan santé. Ils ont des activités comme tous les enfants du monde. Suco veille à établir une relation personnelle avec chacun pour l'aider à se construire et acquérir confiance et assurance, elle veut leur donner les meilleures chances et les tirer vers le haut, faire d'eux les citoyens de demain.

En tant qu'association, nous apportons une aide financière pour développer des projets éducatifs et faire face aux dépenses de fonctionnement. Certains d'entre nous parrainent directement un enfant.

Nous avons des nouvelles de la vie à la pagode par ceux de nos membres qui au cours de voyage au Vietnam se rendent à Cantho. Reçus à la pagode, ils vont à la rencontre des enfants et peuvent voir sur place l'utilité de notre action.

Nous avons surtout la chance d'avoir une responsable très impliquée qui a su tisser des liens d'amitié avec Suco et donner à l'association un caractère humain et amical.

Notre plus grand désir est de pérenniser notre action, d'élargir le nombre de nos adhérents pour le bonheur des enfants. Leur avenir est chez eux, ils doivent construire le Vietnam de demain et nous sommes là pour les aider.

Nous serons heureux de vous accueillir parmi nos membres.

Responsable Khanh LE VU - Bi.lac.france@gmail.com



Les 50 bénévoles de l'Unité Locale de Saint-Germain-en-Laye et ses environs, réunis autour de 2 grands pôles d'activités (action sociale et urgence & secourisme) accompagnent, agissent, forment, secourent, soutiennent et aident ceux qui en ont besoin.

□ **L'Action Sociale :**

Les bénévoles de l'action sociale maintiennent des liens humains auprès de leurs bénéficiaires même les plus isolés, et assurent au cours de leurs missions un dispositif de veille sociale. Les bénévoles du Samu Social vont à la rencontre des personnes les plus démunies, apportant aides alimentaires, vestimentaires et réconfort lors de maraudes.

A la Vestiboutique, ils accueillent, écoutent, conseillent et orientent les personnes se présentant dans ce véritable petit magasin à prix cassés.

La traditionnelle vente de jouets de Noël rassemble en décembre tous les bénévoles de l'action sociale.

□ **L'Urgence et le Secourisme :**

Les bénévoles de l'urgence et du secourisme assurent prévention, formation et soins. Ils répondent aux sollicitations départementales pour les missions d'urgence, secourent les victimes lors de manifestations sportives ou culturelles et forment le grand public aux gestes qui sauvent. Les équipes secouristes sont présentes à la Fête des Loges, sur les Foulées Royales, le long des Marches de l'Espoir etc.



Les amis de HAMAP des Yvelines

HAMAP est une ONG fondée en 1999 par Joël Kaigre. Le sigle HAMAP veut dire « HALTE AUX MINES ANTIPERSONELS ». C'est une association loi 1901.

HAMAP s'inscrit dans une logique humanitaire d'aide au développement en accompagnant des populations indigentes dans la réussite de leurs projets. Dans ce but HAMAP a créé 4 branches :

1. Déminage des pays infestés par les mines anti-personnels
2. Santé : nous voulons secourir des populations qui n'ont pas accès aux soins médicaux soit par manque d'argent soit par l'éloignement important des structures médicales existantes dans le pays
3. Education : nous souhaitons par l'enseignement de base (lecture, écriture et calcul) permettre aux enfants après une scolarité de 4 ans, d'apprendre un métier qui leur assure un quotidien correct, de se loger et de créer une famille.
4. Ingénierie : cette branche, avec le soutien de puissants sponsors, finance la construction d'hôpitaux et a rendu possible le forage de multiples puits dans différents pays.

Pour aider aux financements de certains de nos projets, les amis de HAMAP, association de bénévoles dans certaines régions, organisent des événements : soirée de théâtre, concerts, conférences etc.

Les Amis de HAMAP des Yvelines, association saint-germanoise, soutenue par la Municipalité proposent deux ou trois fois par an une soirée caritative musicale (avec des chorales de la région) ou théâtrale (avec des compagnies locales).

La recette des soirées sert à financer des projets de HAMAP comme soutenir une école au Burkina Faso, créer une structure de soins médicaux dans un village au Moyen Atlas marocain, parrainer des élèves de Kokologo au Burkina jusqu'au baccalauréat.

Retrouvez les coordonnées des associations sur notre Guide ou sur notre site Internet : www.mas.asso.fr

DONNER A UNE ASSOCIATION HUMANITAIRE

Réduction pour dons à des organismes d'intérêt général, conditions et modalités

Effectuer des versements sous forme de dons ou de cotisations à des organismes ayant un caractère d'intérêt général peut permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, entrant dans le champ d'application de l'article 200 du Code Général des impôts.

L'intérêt général qui est une notion fiscale, se définit par rapport à l'activité et le mode de fonctionnement de l'organisme. Il doit avoir son siège et ses activités en France et exercer une activité à visée philanthropique, éducative, scientifique, sociale, humanitaire, sportive, familiale ou culturelle. L'organisme doit respecter les 3 conditions suivantes : Etre à but non lucratif, avoir un objet social et une gestion désintéressée et ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes. S'il remplit ces conditions, l'organisme n'est pas soumis à homologation.

En ce cas, l'article 200 du CGI prévoit que cet organisme peut offrir une réduction d'impôt de 66% à ses donateurs. Cependant, tous les dons ou cotisations ne sont pas concernés. Il faut que le versement soit réalisé à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte, trois types de versements pouvant ouvrir droit à réduction d'impôts : des dons, des cotisations, le renoncement à certain frais engagés.

Si le versement est éligible, l'association doit remettre alors un reçu fiscal. Il existe un modèle de reçu fiscal (CERFA N°11580*03), téléchargeable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/>. Le donateur devra joindre ce reçu fiscal à sa déclaration de revenus pour bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de son revenu imposable.

Marc Miloutinovitch . Administrateur . Comité de Rédaction (source : CGI)

LES FICHIERS DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de leur activité, les associations sont amenées à constituer des fichiers de leurs adhérents, de leurs donateurs ou de donateurs potentiels. Quelles sont les règles à respecter ?

Voici des extraits de la fiche pratique CNIL du 11 juillet 2012 :

Une association peut-elle céder, louer ou vendre le fichier de ses adhérents à des fins commerciales ?

OUI. La loi "informatique et libertés" n'interdit pas cette pratique. Il faut d'abord informer les adhérents de cette possible revente de leurs coordonnées à des fins commerciales et leur permettre de s'y opposer.

Une association peut-elle diffuser sur son site web l'annuaire de ses adhérents ?

OUI. Dans ce cas, les adhérents doivent en être informés au préalable. Ils ont tout à fait le droit de s'opposer à une telle diffusion compte-tenu des risques particuliers de capture des informations diffusées sur le web.

Un membre d'association peut-il exiger la communication de la liste de tous les autres adhérents ?

OUI, si les statuts de l'association prévoient cette possibilité.

Lors du renouvellement du bureau d'une association, un candidat peut-il obtenir la liste des adhérents ?

OUI. Si les statuts de l'association le prévoient.

Les fichiers de membres et donateurs d'une association doivent-ils être déclarés à la CNIL ?

NON, ces fichiers sont dispensés de déclaration à la CNIL.

Attention, être dispensé de déclaration ne exonère pas pour autant des obligations que la loi informatique et libertés impose aux responsables de fichiers. Cela signifie qu'il faut informer les personnes qu'un fichier est constitué et qu'elles ont un droit d'accès aux informations qui les concernent.

Pour plus d'information, consulter la fiche CNIL sur son site : <http://www.cnil.fr/>

**Besoin d'un conseil juridique ou fiscal
pour votre association ?
Olivier Masson, avocat honoraire,
spécialiste du droit et de la fiscalité des associations
peut vous recevoir sur rendez-vous au 01 39 73 73 73**

OPÉRATION FORÊT PROPRE

Devant le grand succès rencontré chaque année par l'opération « forêt propre », celle-ci est renouvelée en 2015. Elle est organisée par les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie en partenariat avec le MAS, les Amis de la Forêt, la Ville et l'ONF.

Elle aura lieu le **samedi 11 avril 2015** de 9h30 à 12h. Les associations intéressées peuvent se faire connaître dès maintenant et monter une équipe.

Nous vous invitons à venir en famille pour participer à cette journée pédagogique et citoyenne qui va permettre de nettoyer le poumon de notre ville et sensibiliser chacun sur les conséquences néfastes de la présence de déchets dans notre forêt.

Le secteur, défini comme chaque année avec l'ONF, sera autour du parcours de santé de la piscine (terrasse, piscine, route du Mesnil le Roi).

Nous encourageons les associations à relayer l'information auprès de leurs adhérents afin que cette journée soit une belle réussite citoyenne.

DÉPARTS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- Arisse CMPP (radiation)
- Atelier de Musique (radiation)
- Auto Racing Club (radiation)
- Bibiothèque sonore (radiation)
- Gersande (radiation)
- Orgeco (radiation)
- France Point de Croix (radiation)
- Rugbyvelines (radiation)
- TUESG (radiation)

31 mars : Assemblée Générale Ordinaire du M.A.S. (salle des Arts)

11 avril : Opération forêt propre

14 avril : Forum de l'Emploi (salle des Arts)

9 juin : Dîner inter-associations (salle des Arts)

26 septembre : Expo-Associations (place du Marché-Neuf)

La lettre du M.A.S. N° 36 aura comme thème « **la santé** »

**Si vous êtes concernés par ce thème,
contactez-nous pour figurer dans le prochain numéro.**

Les coordonnées du M.A.S. sont à



flasher ici :